

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Monique LAURENT, Delphine GONFROY, Thierry GOUIN, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Jean-François LOIZEL (donne procuration à M. Michel PERROUAULT), Gérard GAUTIER (donne procuration à Mme Monique LAURENT), Jean-Michel BARON, Stanislas KOPEC (excusé).

Mme Delphine GONFROY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 28/03/2019

Date affichage : 10/04/2019

### **Compte administratif 2018 – Affectation des résultats – Procès-verbal pour constater que le conseil municipal ne s'est pas trouvé en nombre suffisant pour délibérer valablement**

Attendu que Monsieur le Maire ne peut voter son propre compte administratif,  
Attendu que les membres présents ne sont pas en nombre suffisant pour délibérer ; le quorum (le Maire ne pouvant siéger) n'étant pas atteint,

Les votes du compte administratif et de l'affectation des résultats sont reportés à une date ultérieure.

### **Compte de Gestion 2018 (Délibération n° 2019-04-09-01)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Budget Primitif 2019 (Délibération n° 2019-04-09-02)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de voter les taux d'imposition pour l'année 2019 qui se répartissent de la façon suivante :
  - Taxe d'habitation 14,06 %
  - Taxe foncière (bâti) 19,23 %
  - Taxe foncière (non bâti) 34,02 %
- de voter le budget primitif avec reprise anticipée des résultats qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : Fonctionnement (446 000 €), Investissement (265 000 €).

### **Adhésion au groupement de commandes – travaux de réfection de voirie et travaux divers (Délibération n° 2019-04-09-03)**

Monsieur le Maire fait part du mail reçu de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie relatif au groupement de commandes de travaux de voirie et travaux divers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au dit groupement de commande
- de désigner M. Michel PERROUAULT, membre titulaire et Josette MONDIN, membre suppléant pour la commission d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.